

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

2021-226-1 modifiant le règlement de construction numéro 2021-226 afin de mettre à jour les dispositions portant sur la fondation d'un bâtiment principal

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que :

1. Lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, le conseil municipal de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2021-226-1 modifiant le règlement de construction numéro 2021-226 afin de mettre à jour les dispositions portant sur la fondation d'un bâtiment principal.

Le projet de règlement 2021-226-1 vise particulièrement à permettre, dans certains cas, une fondation constituée de pilotis ou de pieux métalliques (vissés) directement enfouis dans le sol (sur la base de plans préparés par un ingénieur).

Les dispositions s'appliquent à l'ensemble du territoire de la municipalité.

2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 août 2024 à 18 h, à l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
3. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures normales d'ouverture.
4. Que le projet de règlement numéro 2021-226-1 **ne contient pas** de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 10 juillet 2024.




Idanuel Vallejos
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Idanuel Vallejos, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié dans un journal local le présent avis et aussi affiché une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 10 juillet 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 juillet 2024.



Idanuel Vallejos
Directeur général et greffier-trésorier